

### Sous-section 2.—Dépenses et revenus de l'administration de la radio

Les dépenses paraissant au tableau 3 aux item des lignes aériennes et des aéroports paraissent aussi parmi les dépenses de l'aviation civile au tableau 4 de la partie V de ce chapitre. Un exposé des dépenses de ces services ne saurait être complet s'il ne tenait compte de ces item répétés. Le Ministère des Transports a été organisé durant l'année fiscale 1937, de sorte que 1938 est la première année de chiffres complets sur la présente base.

Antérieurement au 1er avril 1939, le prix d'un permis pour les postes commerciaux privés était de \$50. Depuis lors, toutefois, le prix est basé sur la puissance du poste et la densité de la population de la région qu'il dessert. Il varie de \$50 par année dans le cas des postes à faible puissance, les postes à ondes courtes et les postes non commerciaux des universités à \$10,000 dans celui des postes commerciaux de 50 kW.

### 3.—Dépenses et revenus des services de radio, Ministère des Transports, années fiscales 1938-40

Item	1938	1939	1940
	\$	\$	\$
<b>Dépenses</b>			
Administration de la loi de radiotélégraphie et ses règlements.....	102,237	103,384	120,164
Postes radiogoniomètres, radio-phares et de radiotélégraphie—			
Opération et maintien.....	592,843	600,253	653,193
Construction (spéciale).....	Nil	Nil	159,843
Suppression de l'interférence électrique locale.....	199,467	210,881	231,714
Emission de permis de réception radiophonique.....	103,959	124,064	135,229
Lignes aériennes et aéroports, radio—			
Opération et maintien.....	177,557	338,852	558,764
Construction.....	860,899	972,391	534,702
<b>Totaux, dépenses.....</b>	<b>2,036,962</b>	<b>2,349,825</b>	<b>2,393,609</b>
<b>Revenus</b>			
Droits du trafic commercial.....	63,784	60,089	59,433
Droits de licence des postes récepteurs <sup>1</sup> .....	2,019,361	2,798,166	3,037,168
Droits de licence des stations d'irradiation <sup>1</sup> .....	3,905	4,300	30,700
Autres droits de licence.....	17,848	20,135	24,074
Amendes et confiscations.....	6,257	12,205	6,894
Droits d'examen.....	715	1,211	1,289
Publications.....	609	861	636
Location de domicile (opérateurs de radio).....	Nil	Nil	17,313
<b>Totaux, revenus.....</b>	<b>2,112,479</b>	<b>2,896,967</b>	<b>3,177,507</b>

<sup>1</sup> La loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936 (c. 24) stipule ce qui suit:—

"14. (1) Le Ministre des Finances doit au besoin verser à la Banque du Canada ou à une banque de charte qu'il désigne, au crédit de la Société:—

(a) les deniers provenant des droits de licence pour les postes récepteurs et les stations d'irradiation privées, après avoir déduit, des recettes brutes, les frais de perception et d'administration, lesdits frais étant déterminés au besoin par le Ministre.

Il y a deux genres de permis de postes récepteurs privés, dont l'un pour les appareils à piles (\$2.00 par année) et l'autre pour les appareils électriques (\$2.50 par année). Des permis gratuits sont émis pour les postes à cristal et aux aveugles, aux écoles, aux hôpitaux et aux institutions de charité, ainsi que pour les postes installés dans les casernes, les mess des officiers, les cantines ou salles de récréation pour l'amusement gratuit des membres des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté en service actif.